



nogent_{surmarne}

**Académie de Créteil
A l'attention de Madame LAPORTE
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale
Immeuble le Saint-Simon
68, avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil cedex**

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

Nogent-sur-Marne, le 9 mai 2014

N/Réf : DRH/SC

Objet rythmes scolaires

Affaire suivie par Sandrine CARRIERE

Madame la Directrice,

Par courriers en date du 29 janvier et du 3 mars derniers je vous ai informée que, conscient de leur importance, je n'étais pas en mesure d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Suite aux propositions d'assouplissements du nouveau ministre de l'Education nationale, Monsieur Benoît HAMON, je réitère ma demande de dérogation pour la ville de Nogent-sur-Marne.

Mes courriers précédents mettaient en exergue les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ainsi que les différentes actions déjà mises en œuvre par la ville au titre des activités périscolaires.

Aussi, je vous rappelle que, depuis de nombreuses années, dans chaque école élémentaire des ateliers sont proposés durant la pause méridienne et le soir entre 16h30 et 18h30.

Les enfants peuvent pratiquer divers sports tels que le karaté, le football, le taekwondo, le roller, le badminton, l'escalade, le tir à l'arc, le double dutch, la danse mais aussi du théâtre avec un intervenant extérieur spécialisé, de l'italien avec un professeur de langues, des activités manuelles telles que la mosaïque, la création de maquettes, la sculpture, des ateliers cuisine ou la création de reportages vidéos.

Par ailleurs dès la rentrée prochaine, de nouveaux ateliers vont être proposés comme l'initiation à l'équitation avec le Centre Hippique du Bois de Vincennes ou l'initiation à l'allemand avec un professeur de langues.

L'ensemble du dispositif mis en place à Nogent dans les écoles publiques coûte à la collectivité pour 2014 environ 1,4 million d'euros.



En outre, deux des trois établissements privés sous contrat d'association Albert de Mun et Saint André ont décidé de ne pas mettre en œuvre la réforme en septembre prochain, du fait du peu d'intérêt porté par les équipes pédagogiques et les parents, mais aussi de leur non obligation de l'appliquer.

A Nogent cela concerne 760 élèves, dont 352 nogentais, ce qui entraînera, ainsi que je vous le faisais remarquer dans mes précédents courriers, des difficultés d'accueil, le mercredi, pour les enfants qui y sont scolarisés, d'autant que certaines familles ont des enfants répartis dans les écoles publiques et privées.

Enfin, le nouveau texte prévoit la possibilité à titre d'expérimentation de regrouper les trois heures d'activités sur une après-midi ou de réduire la semaine de cours de 24 heures à 23 heures avec un rattrapage sur les vacances. Face à cette proposition, la ville souhaite pouvoir dès septembre bénéficier de la possibilité de réduire les vacances d'été, ainsi que nous le faisons à partir de septembre 2001, lorsque nous avons bénéficié d'une dérogation de l'Education nationale pour appliquer la semaine de quatre jours.

Enfin, je ne reprendrai pas l'ensemble des arguments qui me conduisent à vous demander une dérogation tout en vous rappelant que nous attendons, avec de nombreux collègues, une prise en charge pérenne et ce au-delà de 2015, du coût supplémentaire qu'entraînerait la mise en place de ce décret dans nos écoles.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val de Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne

Bien cordialement